

L'Éco-Consigne, sur le point de vente

RESTAURANTS, CAFÉS, CAVISTES...

LES AVANTAGES DE L'ÉCO-CONSIGNE

- Adhérer à une démarche Éco Responsable.
- Donner une image Éco Responsable de son établissement.
- Gestion des bouteilles vides par votre fournisseur (plus de trajet déchetterie = gain de temps).
- Économie jusqu'à 0,30 € ht / bouteille sur le prix d'achat par rapport à une bouteille en verre perdu.
- Fidélisation de la clientèle.
- Gamme de vins de toutes Régions et toutes Appellations disponibles.

ET CONCRÈTEMENT

1/ Mettre en avant cette démarche sur le lieu de vente : nous vous fournissons la PLV

- Affiches présentant l'Éco-Consigne
- Chevalets de Table présentant l'Eco Consigne
- Dans votre catalogue vous reconnaîtrez les vins disponibles en Eco Consigne avec ce logo



2/ Comment reconnaître une bouteille de vin Éco-Consignée

Sur chaque bouteille est apposé le médaillon Éco-Consigne :

- au-dessus de la Contre étiquette
- ou directement imprimé sur l'étiquette



L'Éco-Consigne : le plaisir durable !

Ici, nous nous engageons pour l'environnement

L'Éco-Consigne permet de réemployer les bouteilles de vin en verre, et ainsi, de réduire la production de déchets.
Les bouteilles Éco-Consignées deviennent des déchets uniquement lorsque leur état ne permet pas leur réemploi (aspect dégradé ou bouteille fragilisée).
Elles peuvent être réutilisées jusqu'à 30 fois.

LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX DE L'ÉCO-CONSIGNE EN QUELQUES CHIFFRES :

- 79 % de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.
- 76 % sur la consommation d'énergie primaire en melles.
- 30 % de consommation d'eau en melles pour le recyclage.
- 5 cycles de réutilisation d'une bouteille réduit jusqu'à 2 fois son coût environnemental par rapport à celui d'une bouteille recyclée.

Aujourd'hui, nous sommes conscients de l'impact environnemental du traitement du verre.
Notre établissement s'engage dans une démarche éco-responsable.
Découvrez notre sélection de vins proposés en bouteilles Éco-Consignées.

L'Éco-Consigne : le plaisir durable !

La bouteille qui revient !

Ici, nous nous engageons pour l'environnement

L'Éco-Consigne permet de réemployer les bouteilles de vin en verre, et ainsi, de réduire la production de déchets.
Les bouteilles Éco-Consignées peuvent être réutilisées jusqu'à 30 fois.

- 79 % d'émissions de gaz à effet de serre
- 76 % sur la consommation d'énergie primaire
- 30 % de consommation d'eau en melles pour le recyclage

5 cycles de réutilisation d'une bouteille réduit jusqu'à 2 fois son coût environnemental par rapport à celui d'une bouteille recyclée.

NOTRE ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE
Découvrez notre sélection de vins proposés en bouteilles Éco-Consignées.

La bouteille qui revient !

ÉCO-CONSIGNE - LE PLAISIR DURABLE !